



## **CARACTÉRISTIQUES**

- Arbre à écorce foncée et crevassée, et aux branches inférieures pendantes et noueuses
- Ressemble au chêne à gros fruits sauf que la face inférieure de sa feuille est veloutée et que l'écorce de ses rameaux semble s'écailler plutôt que d'avoir un aspect liégeux (les deux espèces peuvent s'hybrider)
- Ses fruits sont des glands, portés sur de longs pédoncules (queues) de 2 à 10 cm, souvent attachés par paires













#### PÉRIODES D'OBSERVATION

Identification : été Fleurs : printemps (à l'éclosion des feuilles) Fruits : août et septembre



#### **HABITAT**

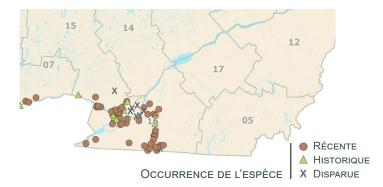
Basses terres humides:

marécages et lisières de marais

Berges argileuses, zone inondable :

- érablières ouvertes à érable argenté
- plus rarement en peuplements plus ou moins purs de chêne

# **RÉPARTITION AU QUÉBEC**





#### PRINCIPALES MENACES

- Interventions affectant le régime des crues dans la plaine inondable (arbre sensible aux inondations prolongées et à l'assèchement)
- Pratiques forestières ne favorisant pas la régénération de l'espèce

Le nombre restreint d'occurrences, lesquelles correspondent souvent à de toutes petites populations locales de faible viabilité, accentue la susceptibilité de l'espèce



# AMÉNAGER SA FORÊT EN PROTÉGEANT LA FLORE EN SITUATION PRÉCAIRE

Votre boisé contribue à la protection des espèces forestières menacées, vulnérables ou susceptibles. Dans le cadre de travaux d'aménagement forestier, la protection de ces espèces demande les précautions qui suivent.

## ÉTAPE 1 : IDENTIFIER ET LOCALISER L'ESPÈCE

Sur le terrain, durant la saison propice à son identification, localiser (ou faire localiser par une personne compétente) les plants de l'espèce, puis délimiter les zones qu'ils occupent (zones d'occupation) ainsi que la zone d'atténuation qui les entoure.

## ÉTAPE 2 : PROTÉGER LES **PLANTS**

L'espèce requiert une attention particulière. Elle est inscrite sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables puisque l'information disponible suggère que sa survie est compromise.

# ÉTAPE 3 : ÉVITER LES PLUS FORTES PERTURBATIONS dans les zones d'occupation et d'atténuation

- Ø Aires d'empilement de bois
- Ø Construction de chemins
- Ø Drainage forestier
- Ø Coupes totales
- Ø Scarifiage



#### ÉTAPE 4 : ADAPTER SES PRATIQUES EN FONCTION DE LA SENSIBILITÉ DE L'ESPÈCE AUX PERTURBATIONS

#### Sensibilité à l'ouverture du couvert forestier

Faible à modérée

Éviter de couper les chênes bicolores et protéger sa régénération. Dans les zones d'occupation et d'atténuation, l'ouverture du couvert forestier est permise, l'espèce tolérant un ensoleillement élevé. Pratiquer des coupes partielles ou des éclaircies de faible intensité, ou même d'intensité moyenne si les conditions sont réunies pour éviter l'invasion d'espèces compétitrices ou envahissantes et pour maintenir l'effet bénéfique de l'ombre sur l'humidité du sol.

## Sensibilité à la modification du drainage

Élevée

Dans la zone d'occupation, réaliser les travaux forestiers l'hiver, sur sol gelé, en faisant passer la machinerie hors de cette zone, vu la sensibilité de l'espèce à la modification du drainage, au bris mécanique ainsi qu'à la perturbation du sol, qui favoriserait l'introduction d'espèces compétitrices. (Une litière épaisse reste propice à la germination des glands de chêne.) Dans la zone d'atténuation, éviter de modifier le drainage et diminuer l'empreinte au sol : utiliser un porteur adapté et planifier les sentiers de débardage sur des sols d'une capacité portante adéquate.

Sensibilité au piétinement et au bris mécanique

Élevée

Dans la zone d'occupation, en présence de jeune régénération, éviter de déposer des déchets de coupe (branches, etc.).



Si l'identification ou la localisation de l'espèce n'est pas possible, il est recommandé d'appliquer les mesures de protection à l'ensemble du peuplement forestier.

Aviser les travailleurs des endroits où se trouvent les plants ainsi que des mesures de protection à mettre en place.

Cette fiche a été élaborée grâce à l'intégration d'éléments scientifiques et de discussions entre experts provenant notamment du MFFP et du MELCC. Les recommandations sont sujettes à évoluer en fonction du développement des connaissances. Pour les références, visitez afm.qc.ca/fiches-paf-bonifies.









